



**LAFIOPS**  
par LA FINANCIÈRE DU MILITAIRE

# Document d'Entrée en Relation

---

# DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

## PRESENTATION

---

### **La Financière du Militaire**

### **L'Immobilière du Militaire**

SASU VLX Conseils et SASU VLX Immobilier  
Adresse du siège social : 17 rue du Tunnel 25000 BESANCON

Numéro ORIAS : 912369428 ; [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Numéro de Carte T :CPI 25012022000000010

Sous les catégories suivantes :

#### **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

Conseiller en investissements financiers (CIF)

#### **INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE**

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

#### **INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS**

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

#### **AGENT IMMOBILIER**

Carte T

## CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

---

### **Conseiller en investissements financiers**

---

Membre de la CNCEF Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

#### Conditions de fourniture des conseils en investissement :

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante suivant une combinaison de conseils fournis de manière indépendante ou non indépendante.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

#### Partenariats avec les promoteurs de produits CIF :

SwissLife Asset Management / Perial Asset Management / Corum / Atland Voisin / Alderan / Sofidy / Sogenial / Inter Gestion / Inter Invest / Toutes les SCPI proposés par Wennimo

### **Intermédiaire d'assurance**

---

Membre de la CNCEF Assurances, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et susceptible de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché de façon à recommander le produit le mieux adapté aux besoins du client (article L521-2 II 1°(c) du Code des assurances)

#### Partenariats avec les entreprises d'assurance :

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, travaille avec les entreprises d'assurance suivantes :

Mutuelle Épargne Retraite / Générali / SwissLife / Abeille / Allianz / Axa / Oney / CNP / Axeria / CFDP / Néoliane / Vie Plus / Primonial / Ageas

#### Liens financiers et participations

Entreprise(s) d'assurance avec la(es)quelle(s) il existe un lien financier (La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de Nom du cabinet ou dénomination sociale) :

- Néant

#### Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

De façon facultative, La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux à ses exigences et besoins.

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

## **Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement**

Membre de la CNCEF crédit, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,  
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex  
9 en sa qualité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)

### Partenaires bancaires, financiers et services de paiement :

- Meilleur taux

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, agit pour le compte de son mandant, Meilleur Taux 36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris], RCS Paris n° 424 264 281 sous le numéro ORIAS 07 022 955

### Service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, propose un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

Dans le cadre de ce service, les recommandations émises par La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, portent sur le crédit en général.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.*

## **Transactions Immobilières (sans maniement de fonds)**

Membre de la CNCEF immobilier, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, La SASU VLX Immobilier exercé sous le nom de l'Immobilière du Militaire et LaFiOps-Immobilier et dispose de la carte de Transaction n° CPI 2501 2022 000 000 010 délivré par le CCI de Saône-et-Loire.

### **Votre conseiller :**

M VALLEIX Sébastien  
Adresse : 17 rue du Tunnel 25000 BESANCON  
Numéro ORIAS : 16006138 ; [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Sous les catégories suivantes :

**CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS**  
Conseiller en investissements financiers (CIF)

**INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE**  
Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

**INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS**  
Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

## Réclamation – médiation

---

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à son interlocuteur habituel auprès de La Financière du Militaire afin de trouver une solution amiable. La réclamation s'effectuant, sur support durable, est adressée à :

**La Financière du Militaire**  
**SASU Groupe VALLEIX**  
**17 rue du Tunnel**  
**25000 BESANCON**

reclamation@lafinancieredumilitaire.fr

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils ainsi que la SASU VLX Immobilier sous l'égide de la SASU Groupe VALLEIX, s'engage à :

- accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date de réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Les Médiateurs:

Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02
--

Médiation de l'assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09
---

*Au titre des autres activités :*

CNPM Médiation  
23 Rue de Terrenoire,  
42100 Saint-Étienne

## Rémunération

---

La société se rémunère par la mise en place d'honoraire lors de :

- la rédaction du recueil d'adéquation ;
- le conseil en investissement immobilier ;
- la mise en place d'un contrat d'assurance de prêt immobilier ;
- le calcul de capacité de crédit ;
- l'explication de conseils fiscaux émis par un comptable ;
- l'élaboration d'une optimisation successorale.

La seconde source de revenu vient d'une commission, si le contrat proposé donne lieu à souscription, incluse dans :

- les frais d'entrée du produit d'épargne
- la prime d'assurance

Pour la SASU VLX Immobilier « L'Immobilière du Militaire » la source de revenu vient d'une commission si le bien immobilier proposé donne lieu un investissement.

## Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et garanties financières

---

RCP : dans le cadre de ces activités, La Financière du Militaire, SASU VX Conseils, a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnel auprès de AIG Europe SA, Succursale pour la France Tour CBX, RCP n° RD01734637W.

RCP : dans le cadre de ces activités, L'Immobilière du Militaire, SASU VLX Immobilier, a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnel auprès de MMA Entreprise, RCP n° 120 137 405.

## Traitement des données personnelles

---

Dans le cadre de ses prestations, La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils et L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier au travers de la gestion de la SASU Groupe VALLEIX, est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils et L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier au travers de la gestion de la SASU Groupe VALLEIX, s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils et L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier au travers de la gestion de la SASU Groupe VALLEIX, et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...)

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils et L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier au travers de la gestion de la SASU Groupe VALLEIX, sont les suivantes : Sébastien VALLEIX, 0658113260, SASU Groupe VALLEIX, 17 rue du Tunnel 25000 Besançon, [dpo@lafinancieredumilitaire.fr](mailto:dpo@lafinancieredumilitaire.fr)

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07

Le Client déclare avoir connaissance qu'une demande d'avis sera envoyé de manière automatique à la fin du cycle du conseil patrimonial ou de souscription de produit. Cet avis recueilli par la plateforme Trustpilot pourra être mis en avant sur les réseaux sociaux de La Financière du Militaire et sur tout autre support marketing.

## Moyens de communication entre les sociétés et le client

---

Les modes de communication à utiliser entre La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier, et le client sont les suivants :

- ✓ réunions physiques ou téléphone
- ✓ courrier ou envois de courriels
- ✓ autres supports durables : Espace personnel Money Pitch.



## Mise à jour des informations

---

La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils et L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier au travers de la gestion de la SASU Groupe VALLEIX, fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par courrier, email, espace dédié.... Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès La Financière du Militaire, SASU VLX Conseils, L'immobilière du Militaire SASU VLX Immobilier ou de la SASU Groupe VALLEIX. Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

*Je reconnais, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement via [\*\*\*], lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014 et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin directement par [\*\*\*] à son signataire constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.*

Mis à jour le 006/06/2023

Visé par :

  
Président Fondateur